

AVIS SÉCURITÉ
Réseau souterrain de Distribution
2008-08
Renversement remorque

À diffuser à tout le personnel du réseau souterrain de distribution

Contexte :

Cet avis fait suite à l'analyse d'un événement accidentel survenu avec une remorque Timberland.

Population concernée :

Monteurs jointeurs, jointeurs, gestionnaires.

Équipements concernés :

Timberland, RC14 et CT14, Altec AD108 et Posi 1400.

Mise en situation :

L'accident s'est produit lors du remorquage de la remorque Timberland 95-089 à l'aide du transbordeur Posi-Plus 59-020. Les employés ont chargé un touret de 350 cuivre XLPE sur la remorque. Lors d'un virage dans le stationnement du centre de services, la remorque s'est renversée (voir photo en annexe).

Constat :

Après l'analyse, les gens présents ont déterminé que la cause de l'incident serait due à la vitesse trop élevée à laquelle roulait l'employé et au virage serré. L'analyse des aspects techniques a démontré qu'il n'y a pas de défektivité mécanique en cause.

Mesures à suivre : Afin de diminuer les risques qu'un tel événement se reproduise, il est important de sensibiliser les utilisateurs sur l'obligation :


1. - De centrer le touret sur le dévidoir avant le départ.
2. - De porter une attention particulière lors de la descente de stationnement, en bordure de trottoir.
3. - De négocier des virages de 90 degrés à une vitesse maximale de 5 km/h.
4. - De conduire sur la grande route à une vitesse maximale de 90 km/h.
5. - D'emprunter une bretelle d'autoroute à une vitesse maximale de 45 km/h.

N.B : Ces conseils de sécurité sont intégrés dans le contenu de formation sur les équipements de tirage diffusé par l'unité Développement des compétences techniques en transport, de la direction Conseils d'affaires et services centralisés

Personnes ressources à contacter :

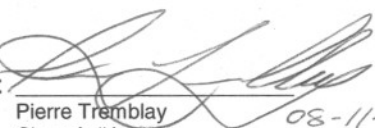
Denis Abbott
Conseiller Interventions, unité Matériel de transport HQD
Tel : 210-4215

Approuvé par :


Gérard Cyr
Chef Prévention au travail
Dir. ESRT
Vice-présidence – Réseau de distribution

08-11-03

Approuvé par :


Pierre Tremblay
Chargé d'équipe
Unité Matériel de transport
Direction ESRT
Vice-présidence – Réseau de distribution

08-11-03

Émis : 2008-10-31